

Correspondance éventuelle :



Renseignements auprès du Maître d'Ouvrage :

Académie François Bourdon
Cour du Manège
Château de la Verrière
BP 60031
71201 LE CREUSOT CEDEX
03.85.80.81.51
www.afbourdon.com



◀ Flashez le code ci-contre avec votre smartphone et l'application « QR code » et faites des dons en ligne.

Consultez tous les projets de Bourgogne et faites des dons en ligne sécurisés sur notre site internet : ▼

www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

Fondation du Patrimoine Bourgogne

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON

Téléphone : 03.80.65.79.93

Télécopie : 03.80.48.02.93

Messagerie : bourgogne@fondation-patrimoine.org

FONDATION



DU PATRIMOINE

**Restaurons
le plan en relief des usines
du Creusot en 1900**

(Saône et Loire)



Restauration du plan en relief des usines du Creusot en 1900

Le grand plan en relief des Usines du Creusot a été réalisé pour être présenté dans le pavillon de la Société Schneider et Cie lors de l'exposition universelle qui s'est tenue à Paris en 1900. Fabriqué, à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle par les ateliers Digeon J. et fils aîné, il mesure 6,5 m sur 2,74 m. Il est réalisé en bois, plâtre ou encore verre.

Ce superbe plan en relief, d'un intérêt patrimonial incontestable, représente dans les moindres détails les usines Schneider et Cie du Creusot telles qu'elles étaient en 1900 avec autour une partie de la ville du Creusot. A l'époque les installations industrielles occupaient près de 1000 hectares ; les différents services étaient reliés entre eux par un réseau de voies ferrées d'un développement de 300 km ; on remarque les puits de mines, les hauts-fourneaux, les fours à coke, les anciennes halles industrielles de la plaine des Riaux, dont le bâtiment qui est devenu aujourd'hui la bibliothèque universitaire du Creusot. Plus loin ce sont les bâtiments des laminoirs, celui de la tôlerie, de la forge ou encore les ateliers d'artilleries Nord et Sud.

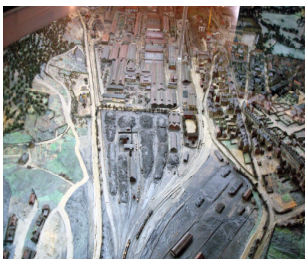
Tous ces bâtiments accueillent aujourd'hui les activités d'Industeel France, ceux d'AREVA, de GE Oil & Gas ou encore d'Alstom transport. En 1900, les usines Schneider employaient près de 9 600 personnes et la ville du Creusot comptait 32 000 habitants. Le plan montre une partie de cette ville. Le quartier Saint-Laurent avec la place Schneider et en son centre la statue d'Eugène Schneider le cofondateur de la société éponyme.

Le quartier du guide, où l'on découvre les anciens squares qui accueilleront plus tard l'Hôtel de Ville du Creusot et l'école du Boulevard. Plus loin c'est le quartier Saint-Charles puis celui de la Croix-Menée avec l'Hôtel-Dieu construit en 1896. A l'extrême sud, en bordure du plan, se dresse la première cité ouvrière construite par les Schneider en 1867, la cité dite des Mineurs.

La restauration du plan et la réalisation de son nouvel habillage de protection permettront de le présenter au grand public et aux scolaires dans le futur centre d'interprétation « Espace Grandes Industries » implanté dans la salle du Jeu de Paume du Château de la Verrerie. Là, il sera un des objets phares. Il donnera à comprendre l'évolution du site industriel du Creusot d'hier à aujourd'hui, l'organisation de la ville autour de l'Usine. Il permettra aussi une lecture de la politique sociale schneidérienne à partir des éléments qu'il représente comme l'hôtel-Dieu, les écoles, les logements (casernes, cité-ouvrière, lotissement).

L'Académie François Bourdon, association loi 1901 créée il y a 30 ans par d'anciens salariés de Creusot-Loire afin de sauvegarder et de valoriser les archives industrielles de Schneider et Creusot-Loire est un centre de promotion de la culture scientifique reconnu. Propriétaire de cette maquette, elle a décidé d'entreprendre sa restauration afin de sauver et de transmettre aux générations futures ce témoin unique de la vie du Creusot et d'un des fleurons de l'industrie française de la fin du XIX^{ème}, les usines Schneider.

Une telle opération représente un investissement lourd pour une association. La Fondation du patrimoine a donc souhaité soutenir cette restauration en ouvrant une souscription publique en partenariat avec l'Académie François Bourdon. Chacun, particulier ou entreprise, habitant et ami du Creusot ou tout simplement amoureux du patrimoine industriel, peut apporter sa contribution à cette opération.



BON DE SOUSCRIPTION

je fais un don de€ pour la restauration du plan en relief des usines du Creusot (71), et je bénéficie d'une économie d'impôt *

* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune, et à 3% du montant des autres dons.

Ordre du Chèque : Fondation du Patrimoine : plan usines du Creusot

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

PARTICULIERS, votre don est **déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %** du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. (ex : don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt) Ou **déductible de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75%** du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €, (ex : don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt)

ENTREPRISES, **réduction d'impôt de 60 %** du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. (ex : don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt)

Tout don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. (sauf particuliers ayant obtenu le Label de la Fondation durant la durée de celui-ci, ou entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

impôt revenu impôt fortune impôt sociétés

Vous pouvez également faire un don en ligne sécurisé (voir au dos)

Nom _____

Adresse fiscale (**adresse de votre chèque**)

Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse du chèque

Code Postal _____

Ville _____

Téléphone _____

Mail _____

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

Chèque et coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du Patrimoine ou faire un don en ligne (voir au dos)

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Bourgogne.

A découper et à renvoyer.